

## Stratégie inclusion Erasmus+ 2021-2027

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 s'est fixé **4 priorités** :

- L'inclusion et la diversité
- L'environnement et la lutte contre le changement climatique
- La transformation numérique
- La participation active à la vie démocratique/citoyenneté

Pour cette période de programmation, la Commission européenne fait de **l'inclusion et la diversité** une priorité forte du programme Erasmus+. Il s'agit de développer des projets qui favorisent l'égalité des chances au bénéfice des personnes ayant moins d'opportunités en raison de leur milieu social, économique, culturel, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie (zones enclavées ou ultrapériphériques).

La stratégie inclusion Erasmus+ développée par l'UTTOP intègre la sphère plus large de la politique inclusion de l'UTTOP.

Dans le cadre des projets KA131, les candidats à une mobilité peuvent consulter le site Moodle International de leur composante (ENIT, IUT). Dans le cadre des projets KA171, les candidats à une mobilité peuvent se rapprocher des porteurs de projets de leurs institutions d'origine pour connaître les conditions de candidature et les critères d'attribution.

**Au titre de l'année académique 2026/2027, les critères d'inclusion retenus sont les suivants :**

- Situation de handicap avec notification MDPH
- Affection Longue Durée (ALD)
- Boursier CROUS échelons 4, 5, 6 et 7
- Adresse personnelle de l'apprenant au moment du dépôt de la demande d'aide financière localisée dans une Zone France Revitalisation Rurale
- Adresse personnelle de l'apprenant au moment du dépôt de la demande d'aide financière localisée dans un Quartier Prioritaire de la Ville.

Si l'un de ces critères est rempli, l'apprenant bénéficiera d'une aide supplémentaire de 250 € par mois entier de 30 jours. Cette disposition s'applique que la mobilité soit obligatoire ou non dans le cursus de l'apprenant afin de préserver l'égalité pour tous dans l'accès au dispositif.

Par ailleurs, pour les **personnes en situation de handicap, d'affection longue durée ou un autre motif justifié susceptible d'entraver la réalisation de la mobilité** : une demande de **prise en charge sur la base des frais réels** des dépenses nécessaires à leur mobilité peut être demandée auprès de l'Agence Erasmus+ France si le complément financier forfaitaire inclusion est insuffisant. Les frais réels s'ajoutent alors au complément financier forfaitaire inclusion.

Enfin, l'UTTOP s'engage activement en faveur de la santé et du bien-être de ses étudiants. L'université met en place plusieurs dispositifs pour accompagner les étudiantes et étudiants en situation de handicap et favoriser leur réussite. Elle facilite également l'accès à des professionnels de santé et à un accompagnement social, tout en œuvrant activement à la prévention et à la lutte contre toutes les formes de violence (<https://www.utttop.fr/fr/campus/sante-et-aides-sociales.html>).

